

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

**HUITIÈME ANNÉE N°911 DU 4 NOVEMBRE 2013**

**1801/2013 : 212e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE**

**Le 177e numéro de l'année 2013**

**Nombre de pages : 25 pages**

**Distribué à 15.100 personnes**

## LA CITATION DE LA SEMAINE

«En faisant scintiller notre lumière, nous offrons aux autres la possibilité d'en faire autant».

**NELSON MANDELA**

**APPEL  
DE LA CONVENTION  
POUR UNE GUADELOUPE  
NOUVELLE**

**POUR ARRÊTER LES  
SPOILIATIONS FISCALES  
ET RÉORIENTER  
LES DÉPENSES PUBLIQUES**

# SOMMAIRE

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 13

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 18

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 21

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 25

## LA NATION

### **PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :**

**22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

### **ADMINISTRATION :**

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: JEAN PAUL ELUTHER

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

### **RÉDACTION**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley Aminata.

**SUIVEZ NOUS SUR LE WEB ET LES RÉSEAUX SOCIAUX .**



# AFFAIRES NATIONALES

## POLITIQUE

### PRENDRE EN MAIN NOTRE DÉVELOPPEMENT

Monnaies locales, clubs d'investisseurs, : des outils existent pour mettre la finance au service du territoire et prendre en main le développement de notre pays .

**Les CIGALES tout d'abord** . Un club CIGALES (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'épargne Solidaire) est une structure de capital risque solidaire mobilisant l'épargne de ses membres au service de la création et du développement de petites entreprises locales et collectives (SARL, SCOP, SCIC, SA, association, ...). Le Club est constitué de 5 à 20 personnes qui mettent une partie de leur épargne en commun. Il se réunit plusieurs fois par an pour recevoir les créateurs, décider de leur placements et affecter cette épargne collective au capital des entreprises. C'est un lieu d'échanges et d'auto-formation sur les questions économiques et de développement local, où investisseurs et porteurs de projet font l'expérience d'une économie socialement responsable et solidaire. Le club a une durée de vie de 5 ans, prorogable une fois. Au terme de sa vie, il procède à la liquidation de son portefeuille, au prorata des apports des cigaliers. Les CIGALES sont au carrefour de l'épargne de proximité, de l'épargne éthique et de l'épargne solidaire. L'objectif est d'accompagner des porteurs de projets socialement utiles, à qui les banques refusent des financements . Au-delà des 10.000 euros investis en trois ans sous forme de petites prises de participation dans le capital des entreprises, le Cigales se donne pour mission de soutenir humainement ces initiatives créatrices d'emploi. Si le projet est un succès, les cigaliers récupèrent la somme investie – voire davantage – au bout de cinq ans. Créer des cigales est pour nous un impératif. Car la Guadeloupe a perdu ses banques locales, qui ont toutes été absorbées dans des conglomérats nationaux .

**Autre outil, le club d'investissement.** Le club d'investissement est une entité d'investissement composée d'un petit groupe d'individus. Les membres participent au fonctionnement de leur club par la mise en commun « d'une épargne pédagogique », par leur contribution aux frais de fonctionnement, par leur présence aux réunions et par les décisions de placement qu'ils prennent ensemble. Il s'apparente à un fonds de placement, mais, contrairement à celui-ci, le club d'investissement est un fonds privé et autogéré par l'ensemble des membres. Grâce à la gestion participative d'un portefeuille de valeurs mobilières, l'appartenance à un club permet de réaliser l'apprentissage pratique et concret du placement. En plus d'être un moyen efficace pour investir en groupe, le club est en effet reconnu dans plusieurs pays comme un vecteur éprouvé d'éducation financière. Il joue ainsi un rôle éducatif de premier plan auprès des épargnants qui veulent s'initier aux marchés financiers et auprès des investisseurs, plus aguerris, qui veulent approfondir leurs connaissances financières. Un club d'investissement a donc une double mission : l'éducation financière des membres et la gestion démocratique d'un portefeuille de valeurs mobilières. Sans réussite financière, le club peut perdre l'intérêt de ses membres, et sans activités éducatives pour nourrir et entretenir la compétence de ses membres, le club perdra rapidement sa cohésion et sa légitimité.

**Autre outil : Campagnes pour consommer guadeloupéen.** L'idée de favoriser l'achat local n'est pas nouvelle. L'achat « made in Guadeloupe » est une nécessité pour développer notre production . Sur cent euros dépensés dans une entreprise locale, soixante-dix en moyenne restent sur le territoire, contre seulement vingt pour une entreprise étrangère .

**Enfin , la monnaie dite locale .** Une monnaie locale est, en sciences économiques, une monnaie non soutenue par un gouvernement national (qui n'a pas nécessairement cours légal), et destinée à n'être échangée que dans une zone restreinte. Les monnaies de ce type sont également appelées monnaies complémentaires. Elles prennent de nombreuses formes, aussi bien matérielles que virtuelles. Parler de monnaie locale, c'est s'inscrire dans un discours économique particulier. Les monnaies locales ont tendance à circuler beaucoup plus rapidement que les monnaies

étrangères . La même quantité de monnaie en circulation est employée davantage de fois et entraîne une activité économique globale beaucoup plus importante. Elle produit de plus grands bénéfices par unité. La plus grande vélocité de la monnaie est le résultat d'un taux d'intérêt négatif qui encourage les gens à dépenser la monnaie plus rapidement. Les monnaies locales permettent aussi à une communauté d'utiliser pleinement ses ressources productives existantes, tout spécialement la force de travail inemployée, ce qui a un effet catalytique sur le reste de l'économie locale. Elles sont fondées sur le postulat que la communauté n'utilise pas pleinement ses capacités de production, par manque de pouvoir d'achat local. La monnaie alternative est utilisée pour augmenter la demande, d'où une plus grande exploitation des ressources productives. Pour autant que l'économie locale fonctionne en deçà de sa pleine capacité, l'introduction d'une monnaie locale n'a pas besoin d'être inflationniste, même quand il en résulte une augmentation significative du volume total de monnaie et de l'activité économique totale. Puisque les monnaies locales ne sont acceptées qu'au sein de la communauté, leur usage encourage l'achat de biens et de services produits localement et valables localement. Ainsi, quel que soit le niveau d'activité économique, la plupart des bénéfices vont enrichir la communauté, et une part moins importante est drainée hors de la communauté, vers d'autres parties du monde. Par exemple, le travail de construction entrepris avec des monnaies locales emploie de la force de travail locale et utilise autant que possible des matériaux locaux. Cette amélioration du tissu local devient une incitation pour l'acceptation et l'utilisation des bons par la population locale. Certaines formes de monnaie complémentaire permettent de promouvoir une utilisation plus complète des ressources sur une zone géographique beaucoup plus large et aident à s'affranchir de l'obstacle de la distance. Le système Fureai Kippu au Japon distribue des crédits en échange d'aide pour les citoyens seniors. Les membres de la famille qui vivent loin de leurs parents peuvent gagner des crédits en offrant assistance à une personne âgée de leur communauté locale. Les crédits sont alors transférés à leurs parents ou convertis par eux pour une aide locale. Les points de fidélité des compagnies d'aviation sont une forme de monnaie complémentaire qui encourage la fidélité du client en échange de vols gratuits. Les compagnies aériennes offrent la plupart de leurs bons pour des sièges sur les vols moins fréquentés, où des sièges

demeurent en général libres, fournissant ainsi au client un avantage dont le coût est relativement bas pour la compagnie. La monnaie locale permet en outre, d'échapper aux taxations de type TVA sur les échanges de bien et/ou services pour lesquels elle est utilisée.

## **POUR LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE IL FAUT ARRÊTER LA HAUSSE DES IMPÔTS ET LA MAUVAISE ORIENTATION DES DÉPENSES PUBLIQUES EN GUADELOUPE**

**Nous avons reçu le communiqué qui suit, daté du 2 novembre, de la C.P.G.N :**

**« La CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE,**

**•Dénonce l'augmentation régulière et considérable du nombre et du montant des impôts, contributions sociales et autres contributions qui assomment nos compatriotes depuis plusieurs années, organisée par les gouvernements de gauche et de droite de la France auxquels sont alliés les conservateurs guadeloupéens de l'ordre colonial ;**

**•Dénonce aussi l'utilisation de nos impôts et contributions pour financer des dépenses publiques contraires aux priorités guadeloupéennes du moment qui ont pour nom, forte croissance économique, création d'emplois correctement rémunérés pour satisfaire la demande et surtout construction d'une nouvelle société équitable et productrice de richesse. Les politiques actuelles de la France accentuent nos déséquilibres comme le montre les politiques de lutte contre le chômage dont les résultats sont un nombre toujours plus élevé de chômeurs ;**

**•Demande à ceux qui nous gouvernent d'arrêter cette fuite en avant fiscale et d'engager à la fois une réforme de la fiscalité applicable dans notre pays trop complexe et envahissante et un changement de la politique de dépenses publiques pour construire une nouvelle Guadeloupe en dépensant mieux et différemment ;**

**•Lançons un appel aux Guadeloupéens pour qu'ils nous**

**rejoignent dans ce combat contre la spoliation fiscale et l'appauvrissement ;**

**Nous avons besoin de tous les guadeloupéens pour construire une nouvelle gouvernance et un autre pays ».**

## **HOLLANDE MARGINALISÉ ?**

Plus de neuf Français sur dix attendent du changement de la part de François Hollande, en premier au niveau de sa politique, devant sa méthode et enfin de son équipe gouvernementale, selon un sondage Ifop . Selon cette enquête, réalisée alors que la popularité du chef de l'Etat est en chute libre et que ses choix sont contestés de toutes parts, 43% des Français estiment qu'il «doit avant tout changer de politique», 30% souhaitent d'abord un changement de méthode et 18% attendent surtout un remaniement. Seules 9% des personnes interrogées jugent que le président ne doit rien changer. Largement réclamé parmi les sympathisants UMP et FN, le changement l'est aussi majoritairement au sein des sympathisants de gauche : 35% sont pour un changement de politique, 30% de méthode et 20% d'équipe. Seuls 15% ne veulent que rien ne change.

## **LES RELATIONS ENTRE LE PUBLIC ET L' ADMINISTRATION VONT CHANGER**

Le Parlement français a définitivement adopté, par un ultime vote de l'Assemblée dans la nuit du 30 au 31 octobre, un projet de loi visant à "simplifier les relations entre l'administration et les citoyens" et instaurant notamment un "accord tacite" de l'administration lorsque celle-ci n'a pas répondu au bout de deux mois. La version votée à l'unanimité des rares députés présents avait fait l'objet d'un accord entre députés et sénateurs en commission mixte paritaire (CMP). Le projet de loi avait en effet été légèrement amendé à l'Assemblée. Annonçant son vote favorable pour une tâche "utile", l'UMP Guy Geoffroy a aussi salué "le consensus, pas écrit d'avance, qui a pu se dégager au sein de la CMP". Qualifiée de "révolution" par plusieurs orateurs, la principale disposition du texte prévoit que "le silence gardé pendant deux

mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision d'acceptation", et non plus rejet. "Nous avons estimé qu'il était temps de passer du principe du refus tacite à celui de l'accord tacite – sans conteste une des principales mesures de ce projet. Une ordonnance fixera les procédures concernées et celles qui ne le seront pas, étant entendu que nous nous concerterons avec les associations d'élus pour ce qui est des décisions relevant des collectivités", a indiqué la ministre Marylise Lebranchu. Cette disposition devrait entrer en vigueur un an après la publication de la loi pour les actes relevant de la compétence des administrations ou établissements publics de l'Etat et un an plus tard, pour les actes pris par les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Le texte habilite en outre le gouvernement à prendre par ordonnance certaines mesures de simplification administrative. A savoir notamment la mise en place d'un droit de saisine de l'administration par courrier électronique, qui pourra avoir valeur de lettre recommandée (même, donc, lorsqu'un texte exige le recours à une lettre recommandée). Il est de même prévu que l'administration puisse contacter les usagers par lettre recommandée électronique dès lors que ces usagers en auront accepté le principe. Egalement par ordonnance, les possibilités pour les "organes collégiaux des autorités administratives" de délibérer ou de rendre leur avis à distance seront élargies. Le Parlement a toutefois tenu à exclure explicitement les organes délibérants des collectivités territoriales de cette possibilité de délibérer à distance. Là encore, sur ces ordonnances, une concertation est envisagée : "La demande des parlementaires d'être associés au long processus de l'élaboration des ordonnances a été favorablement reçue par madame la ministre (...). Les projets de simplification seront conduits par des équipes interministérielles et pluridisciplinaires, associant les administrations, les collectivités territoriales, les entreprises et les usagers. Les citoyens seront associés à une plateforme internet collaborative qui invitera chacun à donner son avis et à contribuer aux projets. A l'initiative du gouvernement, un nouvel article a été introduit pour que puissent être prises par voie d'ordonnance les dispositions permettant l'application du principe "Dites-le nous une fois". Il s'agit de systématiser les échanges d'informations entre administrations afin d'éviter que les mêmes informations ne soient demandées plusieurs fois aux citoyens et aux entreprises. La Commission nationale informatique et libertés (Cnil) devra donner son avis sur les données qui pourront être



échangées entre administrations. Des élus de l'UDI mais aussi du PS ont prévenu qu'ils seraient vigilants sur la mise en oeuvre. A l'unisson de sa collègue socialiste Françoise Descamps-Crosnier, Yves Goasdoué (apparenté PS) a ainsi mis en garde contre le risque de "se retrouver avec des décisions implicites d'acceptation illégales" et a appelé à tenir compte "des capacités des agents publics et de ceux des collectivités territoriales" dans la mise en oeuvre de la réforme. On peut en effet entrevoir que l'impact concret des futures ordonnances sur le fonctionnement interne des collectivités, que ce soit en termes d'organisation ou de systèmes d'information, est potentiellement très important (voir ci-contre notre article du 29 juillet). Enfin, le texte vient habiliter le gouvernement à procéder par ordonnance à l'adoption de la partie législative d'un code relatif aux relations entre le public et les administrations. Il s'agit ainsi de traduire l'un des engagements du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (Cimap) du 18 décembre 2012 qui évoquait "l'élaboration d'un code centré sur les procédures et les relations entre les citoyens et les administrations". Ce code rassemblera les règles générales relatives au régime des actes administratifs et regroupera les règles générales relatives aux procédures administratives non contentieuses régissant les relations entre le public et les administrations de l'Etat mais aussi des collectivités et de tous les "organismes chargés d'une mission de service public". Il déterminera également les règles applicables aux relations entre administrations et entre les administrations et leurs agents.

## **ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ, SCIENCES ET TECHNOLOGIES**

### **L' ÉCHEC ATTENDU DES POLITIQUES FRANÇAISES DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE**

A force de harceler les préfets, de tarauder les élus locaux, de démarcher les associations, de nombreux emplois d'avenir ont été trouvés en un an à des jeunes sans qualification. C'est sans doute une bonne nouvelle pour la statistique du chômage. Mais c'est une mauvaise nouvelle pour la situation de l'emploi. Avec ces contrats peu formateurs et archi-subsidés par l'état français , le gouvernement amplifie une stratégie de traitement social du chômage, commune depuis plus de trente ans à la gauche et à la droite, dont le seul résultat probant est aujourd'hui... un nombre

record de demandeurs d'emploi. Comme les emplois jeunes de Lionel Jospin il y a quinze ans, les emplois d'avenir obéissent à une logique de court terme - inverser la courbe du chômage avant la fin de 2013 - dont l'effet à moyen terme sera d'entraver, encore un peu plus, la capacité de la Guadeloupe à créer de vrais emplois productifs. Le coût budgétaire exorbitant de ces emplois jeunes (plus de 12.000 euros l'unité dans le secteur non marchand) vient, en effet, soutenir le niveau extravagant des dépenses publiques mal affectées . Une charge qui ne cesse de dégrader la compétitivité d'entreprises appelées, au-delà de ce qu'elles peuvent supporter, à financer ces dépenses qui s'envolent et ces déficits qui se creusent. Les emplois aidés d'aujourd'hui font les chômeurs de demain. Pis : les crédits affectés à ces contrats aidés sont pris là où ils seraient bien plus utiles, par exemple dans l'accompagnement, par les missions locales, des chômeurs en grande difficulté ou dans le renforcement des moyens de Pôle emploi. Comme le relève, dans son livre « Chômage : inverser la courbe », l'ancien directeur général de l'emploi et de la formation professionnelle Bertrand Martinot, la préférence française pour les contrats aidés accapare d'énormes moyens financiers qui permettraient de développer ailleurs des outils plus efficaces de lutte contre le chômage. Et tout cela pour payer à des jeunes sortis de l'école sans qualification non pas un marche-pied utile vers l'emploi, mais une simple occupation dans l'administration publique et ses satellites . L'expérience des contrats aidés en général, celle des emplois jeunes en particulier, enseignent que, même en période de reprise, le taux d'insertion professionnelle de leurs bénéficiaires est rarement supérieur à 40 %. C'est en partie la faute au peu de crédit accordé par les employeurs privés à ce type d'emploi. Quant à la formation que ces jeunes sont, comme toujours, censés recevoir, elle risque fort de rester, au vu du premier bilan annuel, une obligation purement théorique. Moins d'un tiers des jeunes en emploi d'avenir ont pris un engagement de formation, assez vague pour n'être jamais tenu. Au fond, ces emplois du passé ne servent qu'à permettre à des dizaines de milliers de jeunes, provisoirement sortis des chiffres du chômage, de (re)constituer leurs droits à l'assurance-chômage. Dénuée d'imagination, la politique de François Hollande pour la Guadeloupe en matière d'emploi consiste surtout à appliquer des méthodes et des outils particulièrement inadaptés pour la création d'une économie qui produit de la richesse . C'est en effet la croissance économique guadeloupéenne qui permettra de juguler le

chômage et les autres déséquilibres de notre économie . Une autre politique s'impose.

## **LE CANCER DU COL DE L' UTÉRUS VAINCU ?**

Vacciner les femmes avec une seule dose du vaccin contre le virus du papillome humain (VPH), responsable de 70% des cancers du col de l'utérus, pourrait être suffisant pour produire une immunité durable, selon une étude publiée lundi. "Nous avons constaté que les niveaux d'anticorps pour les deux types du VPH 16 et 18 chez les femmes vaccinées avec une dose restaient stables quatre ans après la vaccination", explique le Dr Mahboobeh Safaeian, chercheuse à l'Institut américain du cancer (NCI) à Bethesda (Maryland, est), principal auteur de cette recherche. "Ces résultats remettent en question les recommandations actuelles selon lesquelles le vaccin anti-VPH nécessite plusieurs doses pour générer une réponse immunitaire durable", souligne l'infectiologue dont la recherche paraît dans la revue américaine Cancer Prevention Research. Selon elle, "cette découverte est prometteuse pour mener des campagnes de vaccination simplifiées et moins coûteuses qui ont plus de chances d'être mises en oeuvre mondialement, particulièrement dans les pays en développement où l'on compte 85% des cancers du col de l'utérus, une des principales causes de mortalité". Cette étude est basée sur les résultats d'un essai clinique financé par le NCI pour tester l'efficacité du vaccin Cervarix du laboratoire britannique GlaxoSmithKline, chez des femmes au Costa Rica. Environ 20% des participantes n'ont reçu, involontairement, qu'une dose du vaccin au lieu des trois recommandées, expliquent les auteurs. Ils ont analysé la réponse immunitaire en mesurant les niveaux d'anticorps au virus dans des échantillons de sang de 78, 192 et 120 femmes qui avaient reçu respectivement une, deux et trois doses du vaccin. Ils ont ensuite comparé les résultats à 113 femmes non vaccinées. Les chercheurs ont constaté que toutes les femmes dans les trois groupes avaient des anticorps au VPH 16 et 18 dans leur sang pendant quatre ans. Les niveaux d'anticorps étaient comparables chez celles qui avaient eu deux doses à six mois d'intervalle, aux femmes ayant reçu les trois doses recommandées. Les auteurs ont également découvert que les niveaux d'anticorps étaient plus bas parmi les femmes avec une dose, par rapport à celles avec deux et trois doses, mais leur réponse immunitaire était durable. Le taux

d'anticorps chez les femmes avec une et deux doses du vaccin étaient de cinq à 24 fois plus élevé que chez celles n'ayant jamais été vaccinées mais qui avaient été précédemment infectées par le VPH qui se transmet par voies sexuelles. Le vaccin est donné aux filles et jeune femmes de 9 à 25 ans.

## **MAINTENIR UNE UNIVERSITÉ ANTILLES GUYANE**

Après le triomphe en Guyane des partisans d'une université de Guyane dont le principe a été admis par La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en France, la présidente de la Région Guadeloupe, Josette Borel-Lincertin dans un courrier, adressé à Geneviève Fioraso, constate que cette position constitue une première étape vers la création d'une université de plein exercice en Guyane. La présidente de Région s'est dite favorable dans l'intérêt des jeunes étudiants guadeloupéens et de la Guadeloupe dans des délais raisonnables à la création d'une université de plein exercice en Guadeloupe. Josette Borel-Lincertin se dit prête à ouvrir la discussion avec le Ministère afin de trouver avec l'état et la communauté universitaire les meilleures solutions dans l'intérêt de tous ». L' Université Antilles Guyane va donc disparaître et être remplacé par trois petites organisations ce qui diminuera bien entendu la qualité de ses prestations et mobilisera de l'argent qui devrait servir à des actions plus positives .Cette atomisation est un grave recul.

## **LE COMMUNIQUÉ DE LA CTU SUITE À LA GRÈVE AU CASINO DU GOSIER**

Nous avons reçu de LA CTU le communiqué qui suit :

« Après 12 heures de négociation, sous l'égide de l'inspection du travail, entre les salariés du Casino du Gosier soutenus par la C.T.U d'une part, et la direction de l'entreprise d'autre part, un accord a été signé. Celui-ci annule toutes les sanctions prises à l'encontre des élus du personnel, met en place une cellule de suivi psychologique face aux risques psychosociaux et reconnaît que l'activité des délégués du personnel, des membres du comité

d'Entreprise et des délégués syndicaux se déroulera dans le cadre prévu par le code du travail, la convention collective et le règlement intérieur de l'entreprise. Cette victoire a été possible grâce à la solidarité de la clientèle qui a refusé de pénétrer dans la salle de jeux tant que les revendications du personnel n'étaient pas satisfaites. La C.T.U observe qu'elle a dû menacer de bloquer un des poumons touristiques de la Guadeloupe pour que les autorités administratives et politiques prennent leur responsabilité. La C.T.U souhaite que le résultat obtenu de cette lutte fasse jurisprudence ».

## DOSSIER PRÉPARÉ PAR JEAN PAUL ELUTHER



## AFFAIRES MONDIALES

### SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

#### LE MOYEN ORIENT EN MOUVEMENT

**En IRAN**, devant des dizaines de milliers de manifestants scandant « Mort à l'Amérique », l'ancien candidat à l'élection présidentielle iranienne, Saïd Jalili, a prononcé un discours très dur contre Washington à l'occasion de l'anniversaire de la prise du centre d'espionnage de la CIA à Téhéran, caché au sein de l'ambassade des États-Unis. Il y a 34 ans, les étudiants fidèles à l'imam Khomeiny prenaient d'assaut ce centre d'espionnage, faisant 52 prisonniers. Bien que Washington ait alors parlé d'otages, jamais le gouvernement US n'intenta la moindre réclamation devant les institutions internationales, son « ambassade » violant la Convention de Vienne. Depuis, le bâtiment est désigné à Téhéran sous le sobriquet de « nid d'espions ». Rappelant les révélations d'Edward Snowden, Saïd Jalili a souligné qu'aujourd'hui, ce n'est pas une, mais toutes les ambassades états-uniennes dans le monde qui sont devenues des « nids d'espions ». Par conséquent, tous les peuples

ont le droit et le devoir de poursuivre l'œuvre de la Révolution et d'arrêter les étrangers qui les espionnent. Ce discours offensif intervient alors que le nouveau président, cheikh Hassan Rohani, ne fait pas mystère de sa volonté de normaliser les relations interrompues depuis lors avec les États-Unis. Hier, le Guide suprême de la Révolution, l'ayatollah Ali Khamenei, avait apporté son soutien à l'équipe de négociateurs iranienne.

**Face à Kerry, Riyadh fait marche arrière.** Le roi Abdallah d'Arabie saoudite a reçu le secrétaire d'État John Kerry, le 4 novembre 2013. Il semble que le chef des services secrets, le prince Bandar n'assistait pas à la rencontre, tandis qu'un de ses adversaires, son prédécesseur le prince Muqrin, était présent. À l'issue de la rencontre, le prince Saud al-Faysal, ministre des Affaires étrangères, et son homologue états-unien ont donné une conférence de presse au cours de laquelle ils se sont efforcés de minimiser leur désaccord. Contredisant les déclarations et menaces antérieures, les deux hommes ont affirmé que leurs divergences tactiques ne porteraient pas atteinte aux relations entre leurs deux pays. Le royaume espérait attaquer la Syrie en septembre avec l'aide des États-Unis. Le vice-ministre de la Défense s'était installé en Jordanie où de nombreux blindés avaient été transférés. Il avait été prévu qu'une colonne de tanks, dont les premiers éléments auraient eu des équipages recrutés parmi les réfugiés syriens, entrent en Syrie et « libèrent » Damas. L'armée saoudienne aurait été protégée par l'Armée de l'air états-unienne. Cependant, le projet avait été soudain abandonné après le renoncement de Washington à bombarder le pays. Depuis, l'Arabie saoudite avait annoncé des mesures de rétorsion contre les USA et avait pris des dispositions pour augmenter son soutien en hommes, en argent et en matériel à Al-Qaïda en Syrie. On ignore les moyens de pression utilisés par John Kerry pour faire rentrer les Saoudiens dans le rang.

## **AMÉRIQUE LATINE CARAÏBES**

### **LE PNUD SOUTIENT LA RECONSTRUCTION DE LA CARAÏBE**

À l'occasion du premier anniversaire du passage dévastateur de l'ouragan Sandy dans les Caraïbes et aux États-Unis, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a lancé mardi un



appel à redoubler d'efforts pour aider les communautés affectées à se relever dans les Caraïbes. « Sandy fut l'un des ouragans les plus violents à avoir frappé la côte atlantique et son passage a dévasté les Bahamas, Cuba, la République dominicaine, Jamaïque, parmi d'autres pays, avant d'atteindre la côte est des États-Unis », a rappelé le Directeur de ce bureau régional du PNUD, Heraldo Munoz, dans une tribune reprise par les médias. Un an après, le PNUD indique que les efforts de reconstruction se poursuivent. Plus de 300.000 logements ont été endommagés et trois millions de personnes touchées après le passage de Sandy à Cuba en octobre 2012. Le PNUD a lancé un programme de relèvement de six millions de dollars à l'appui des efforts de reconstruction des communautés. Un an après la tempête, près de 50 % des logements endommagés ont été reconstruits à Santiago de Cuba. « En raison de vulnérabilités socioéconomiques structurelles, les habitants des pays en développement sont souvent moins bien préparés à des phénomènes météorologiques aussi violents et malheureusement, il faut davantage de temps pour assurer leur relèvement », a expliqué le Coordinateur du PNUD pour la réduction des risques de catastrophes et la reconstruction, Jo Scheuer. « Si les dégâts causés aux États-Unis étaient plus importants, ceux essuyés par certains pays des Caraïbes, en particulier Haïti et Cuba, ont eu un impact économique plus important, notamment en ce qui concerne la perte de moyens de subsistance », a-t-il ajouté. En Haïti, l'ouragan a aggravé la crise humanitaire causée par le séisme de 2010. Cependant, les efforts déployés au cours des années précédentes par les gouvernements de la région, avec l'appui du PNUD, dans le domaine de la réduction et de la prévention des risques ont permis de réduire considérablement le nombre de victimes. Le principal atout de Cuba en matière de préparation repose sur l'établissement de Centres de gestion pour la réduction des risques. Créés conjointement en 2005 par La Havane et le PNUD, les centres permettent aux administrations locales de recueillir et de gérer des informations relatives aux risques de catastrophes à l'échelle locale et de prendre ainsi des décisions informées pour protéger en amont les communautés. En Haïti, les projets de reconstruction menée suite au tremblement de terre de 2010 ont également contribué à réduire l'impact de l'ouragan.

## **EGYPTE**

### **LE PROCÈS MORSI RENVOYÉ**

Le procès pour «incitation au meurtre» du président islamiste Mohamed Morsi, destitué par l'armée, et de 14 co-accusés s'est ouvert lundi matin en Egypte. Mais il a été ajourné au 8 janvier pour des raisons encore mal établies. Certains médias égyptiens et étrangers ont avancé le bruit fait par les accusés dans leur box et le fait que Mohammed Morsi ne portait pas l'uniforme des prisonniers. «Je suis le président de la République et ce tribunal est illégal». Le chef de l'Etat déchu a conseillé au tribunal de juger plutôt les «leaders du coup d'État militaire». «Je suis le président de la République et ce tribunal est illégal», a d'emblée déclaré Mohammed Morsi derrière les barreaux d'une cage aux côtés de 14 co-accusés, a rapporté un journaliste de l'AFP présent dans la salle d'audience, au coeur de l'Académie de police du Caire. Premier chef de l'État élu démocratiquement en Egypte, Morsi a été déposé et arrêté par l'armée le 3 juillet quelques jours après que des millions d'Égyptiens sont descendus dans les rues pour réclamer son départ. «C'était un coup d'État militaire, les leaders de ce putsch devraient être jugés», a lancé aux juges du tribunal le président déchu manifestement en bonne santé dans un costume bleu sombre. M. Morsi doit répondre avec 14 co-accusés -dont sept toujours en fuite- de la mort d'au moins sept manifestants lors de heurts devant la présidence le 5 décembre 2012. Le pays est dans la tourmente depuis la déposition il y a quatre mois de son seul chef d'Etat démocratiquement élu. Les partisans de Mohammed Morsi, emprisonnés ou décimés par l'implacable répression des autorités installées par l'armée dès le 3 juillet, ont appelé à la mobilisation pour son procès, faisant craindre de nouvelles violences.

## **INDE**

### **L' INDE : VERS MARS ?**

L'Inde a lancé dimanche le compte à rebours de son plus ambitieux projet spatial avec le départ pour Mars, prévu mardi, d'une sonde développée en quelque mois pour une poignée de dollars. Après l'échec en 2011 de la première mission martienne de la Chine, sa grande rivale, l'Inde ambitionne d'écrire l'histoire de l'exploration



interplanétaire en devenant le premier pays d'Asie à atteindre la planète rouge, à plus de 200 millions de km de la Terre. Un satellite de 1,3 tonne, le Mars Orbiter, doit être lancé à l'aide d'une fusée de 350 tonnes depuis la base de Sriharikota, dans le golfe du Bengale, à environ 80 kilomètres au nord-est de Chennai (Madras). La sonde est munie de capteurs destinés à mesurer la présence de méthane dans l'atmosphère de Mars qui accrédirait l'hypothèse d'une forme de vie primitive sur cette planète ayant présenté des conditions semblables à celles de la Terre. "Toute mission interplanétaire est complexe. S'agissant de Mars, il y a eu 51 missions dédiées jusqu'ici dans le monde, dont 21 réussies", a expliqué le directeur de l'Organisation indienne de recherche spatiale (ISRO), K. Radhakrishnan, dans un entretien. Un succès serait un motif de grande fierté pour ce pays de 1,2 milliard d'habitants dont une mission en 2008 a permis de révéler la présence d'eau sur la Lune, 39 ans après l'exploit de Neil Armstrong, premier piéton lunaire. Il affermirait en outre la réputation industrielle et technologique de l'Inde qui produit la voiture la moins chère du monde et s'impose comme le leader mondial de l'innovation low cost. La mission martienne, démarrée en 2012, n'a en effet coûté que 4,5 milliards de roupies (55 millions d'euros), conçue selon le "Jugaad", un principe typiquement indien que l'on pourrait rapprocher du "système D" et qui consiste à trouver la solution la moins onéreuse possible. La fusée qui doit lancer le Mars Orbiter est trop peu puissante pour la mission. Les ingénieurs de l'ISRO ont alors eu l'idée de la faire tourner autour de la Terre pendant un mois pour lui faire prendre assez de vitesse pour échapper à la gravité terrestre. "Ne la sous-estimez pas parce que c'est une mission bon marché et pionnière", prévient le journaliste scientifique indien Pallava Bagla. "Il y a du Jugaad, il y a de l'innovation et tout le monde cherche aujourd'hui à réaliser des missions à bas coûts", assure-t-il. Plusieurs pays ont déjà lancé des missions spatiales vers Mars, notamment les Etats-Unis, la Russie, le Japon et la Chine. La mission russo-chinoise a néanmoins échoué en 2011 car la sonde russe Phobos-Grunt qui devait mettre en orbite autour de la planète rouge le satellite chinois Yinghuo-1 n'a jamais pris sa trajectoire vers Mars. La Nasa lancera de son côté le 18 novembre une sonde, Maven, dans la haute couche atmosphérique de la planète Mars afin de mieux comprendre les raisons de la disparition de la plus grande partie de son atmosphère. Arrivé sur la planète en 2012, le robot Curiosity de la

Nasa, une sorte de petit 4X4 doté de dix instruments, a pu établir pour la première fois que Mars fût propice à la vie microbienne dans son lointain passé, tout en mettant à mal la probabilité de la présence actuelle de vie. Le compte à rebours officiel pour le lancement de la sonde indienne, baptisée "Mangalyaan" (engin martien en hindi) par la presse locale, a été enclenché dimanche à 06H08 (01H08 GMT) à l'occasion de la fête hindoue des lumières, Diwali. Le lancement aura lieu mardi à 14h38.

## DOSSIER PRÉPARÉ PAR JACQUES DAVILA



# ÉTAT DES MARCHÉS

## ASIE

Début de semaine sans entrain sur les marchés asiatiques, où un discours de Richard Fisher, membre de la Fed, a incité les investisseurs à la prudence. En l'absence de la Bourse de Tokyo, fermée pour un jour férié, le Hang Seng de Hong Kong et le Shanghai Composite cèdent environ 0,1% en séance, tandis que Taiwan recule de 0,4%, Séoul lâche 0,7% et Sydney baisse de 0,4%. De leur côté, Singapour et la Bourse de Bombay (indice BSE Sensex) restent dans le vert (+0,2%). Enfin, en Thaïlande, l'indice SET de Bangkok plonge de 2,2% dans la crainte de troubles sociaux liés à un projet d'amnistie qui permettrait le retour dans le pays de l'ancien président controversé, Thaksin Shinawatra. Cette semaine, les investisseurs garderont les yeux rivés sur les Etats-Unis, où les chiffres de l'emploi pour octobre sont attendus vendredi. En attendant, un membre de la Fed, Richard Fisher, a jeté un froid ce matin. En déplacement en Australie, le président de la Fed de Dallas, connu pour ses positions de "faucon" monétaire, a estimé que la Fed devrait mettre fin à son programme de rachat d'actifs ("QE3") "le plus tôt possible". En Asie, l'actualité sera dominée cette semaine par le début d'une réunion des dirigeants du PC chinois, destinée mettre au point le calendrier des réformes politiques en Chine. Les dernières statistiques ont confirmé la

solidité de l'économie chinoise, l'indice PMI des services grimpe en octobre au plus haut depuis 14 mois, à 56,3, selon les chiffres officiels publiés ce week-end. La semaine dernière, les indices PMI manufacturiers (officiel et HSBC/Markit) avaient eux aussi progressé plus que prévu pour le mois dernier.

## **ÉTATS UNIS**

Wall Street progressait légèrement ce lundi, dans une actualité plus calme. Les opérateurs jouent toujours l'idée d'une poursuite durable des plans d'assouplissement monétaire de la Fed. Les publications trimestrielles continuent par ailleurs sur la cote américaine, à un rythme toutefois un peu plus modéré en ce début de semaine. Les investisseurs attendent par ailleurs l'arrivée en bourse de Twitter programmée jeudi... Le DJIA prenait finalement 0,15% à 15.639 pts, tandis que le Nasdaq avançait de 0,37% à 3.937 pts. James Bullard, le président de la Fed de St. Louis, s'exprimant sur CNBC, a estimé que la Banque centrale américaine ne devrait pas se presser de réduire le montant des rachats d'actifs obligataires du 'QE' (programme d'assouplissement monétaire quantitatif). Bullard cite à ce sujet le niveau jugé faible d'inflation aux Etats-Unis, proche de 1% d'après lui. Le responsable de la Fed ne pense pas que la fermeture gouvernementale partielle aura un impact durable sur l'économie, mais il estime que le combat politique récent a affecté la confiance. D'après le rapport gouvernemental du jour, les commandes industrielles aux Etats-Unis pour le mois de septembre 2013 ont progressé de 1,7% en comparaison du mois antérieur, en ligne avec le consensus, après un repli de 0,1% en août. Les rapports d'août et de septembre ont tous deux été publiés aujourd'hui.

## **EUROPE**

Les Bourses européennes ont terminé en hausse lundi, soutenues par les espoirs d'un assouplissement de la politique monétaire de la BCE avant la fin de l'année et par la progression du cours du géant bancaire HSBC après ses résultats. L'indice paneuropéen FTSEurofirst 300 a terminé sur un gain de 0,31% à 1.293,52 points après avoir inscrit en séance un nouveau plus haut de cinq ans à 1.297,01. L'EuroStoxx 50 a pris 0,3%. À Paris, le CAC 40 a terminé en hausse de 0,36% à 4.288,59 points. Le Footsie britannique et le

Dax allemand ont progressé respectivement de 0,43% et 0,33%. HSBC a gagné 2,28%, apportant la plus forte contribution à la hausse du FTSEurofirst 300, après avoir publié un bénéfice trimestriel en hausse de 10%, accompagné de prévisions optimistes. Plus largement, les marchés actions européens ont bénéficié des anticipations d'un assouplissement du discours, sinon de la politique des taux de la BCE à l'occasion de la réunion du Conseil des gouverneurs jeudi, après le ralentissement marqué de l'inflation dans la zone euro. Les professionnels des marchés monétaires interrogés n'anticipent toutefois pas de baisse de taux ce mois-ci.

## **CHANGE**

L'euro rebondissait un peu face au dollar lundi, après sa dégringolade de la semaine précédente, mais restait sous la pression de spéculations sur une intervention prochaine de la Banque centrale européenne (BCE), alors que la reprise économique en zone euro inquiète. Vers 17H00 GMT (13H00 en Guadeloupe), l'euro valait 1,3513 dollar contre 1,3482 dollar vendredi vers 21H00 GMT. Lundi vers 03H10 GMT, l'euro est tombé à 1,3442 dollar, son niveau le plus faible depuis mi-septembre. La monnaie unique européenne montait également un peu face au yen, à 133,25 yens contre 133,10 yens vendredi soir. Le dollar perdait un peu de terrain face à la monnaie nippone, à 98,61 yens contre 98,69 yens vendredi. En effet, depuis l'annonce jeudi d'une inflation dans la zone euro en octobre au plus bas en près de quatre ans, les investisseurs sont convaincus que la BCE pourrait avoir besoin d'intervenir pour soutenir l'économie de l'Union monétaire. Vers 17H00 GMT, la livre britannique baissait un peu face à l'euro, à 84,73 pence pour un euro, mais progressait face au dollar, à 1,5948 dollar pour une livre. La devise helvétique se stabilisait face à l'euro, à 1,2308 franc suisse pour un euro, et progressait face au dollar, à 0,9108 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,0980 yuans pour un dollar contre 6,0992 yuans vendredi. L'once d'or a terminé à 1.320,50 dollars au fixing du soir contre 1.306,75 dollars vendredi.

## **MATIÈRES PREMIÈRES**

Le pétrole a légèrement rebondi en fin de séance lundi à New York,

évoluant tout de même à des plus bas en quatre mois dans un marché maintenu sous la pression d'une offre très abondante, surtout aux Etats-Unis. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en décembre a repris 4 cents sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), pour clôturer à 94,62 dollars. Le prix a évolué sans grandes variations autour de l'équilibre, en l'absence de nouvelles informations pouvant orienter les investisseurs. Le (prix du) brut est quasi inchangé alors que la recherche de bonnes affaires compense le prolongement du mouvement de ventes, note Timothy Evans, de la banque Citi.

## DOSSIER PRÉPARÉ PAR LA RÉDACTION



## MANAGEMENT, PATRIMOINE , DROIT

### LE POINT SUR LA VIDÉOSURVEILLANCE

Le régime de la vidéosurveillance est parfois complexe à appréhender pour les entreprises. Cet article a pour but de faire le point sur les obligations à respecter par les organismes qui souhaitent mettre en œuvre ce type de système, en vue d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

#### I. Les formalités préalables à accomplir

Deux types de réglementation s'appliquent à la vidéosurveillance :

- Le Code de la sécurité intérieure ;
- La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 (la loi "Informatique et Libertés").

La mise en place d'un système de vidéosurveillance doit faire l'objet de formalités préalables qui varient en fonction de la nature du lieu dans lequel sont mises en place les caméras.

##### a. Le lieu public

Le lieu public est le lieu accessible à tous, sans autorisation préalable. Ainsi, lorsqu'un système de vidéosurveillance enregistre des images prises sur la voie publique, il doit faire l'objet d'une autorisation préfectorale . Les formulaires d'autorisation sont

téléchargeables sur le site Internet de la préfecture de Police. L'autorisation est donnée pour une durée de cinq ans renouvelable.

#### b. Le lieu privé

Le lieu privé est le lieu non ouvert au public. Si le système de vidéosurveillance est installé dans un lieu privé, il devra faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). Les formulaires de déclaration sont téléchargeables sur le site Internet de la CNIL.

#### c. Les systèmes "mixtes"

Un système de vidéosurveillance "mixte" est un système qui filme à la fois un lieu privé et la voie publique. Celui-ci devra faire l'objet d'une déclaration en préfecture et d'une déclaration auprès de la CNIL.

## **II. Les principes à respecter**

#### a. Informer les personnes concernées

- Le principe : lors de la mise en place d'un système de vidéosurveillance, que celui-ci filme un lieu privé et/ou la voie publique, le responsable du système doit en informer les personnes concernées. La mention d'information doit indiquer les coordonnées du responsable du système. Celle-ci prend généralement la forme d'un affichage à l'entrée des locaux placés sous vidéosurveillance.

- L'exception : les lieux dans lesquels il est interdit au personnel de pénétrer peuvent être placés sous vidéosurveillance, sans qu'aucune mention d'information n'apparaisse.

- L'information des instances représentatives du personnel : l'article L. 2323-32 du Code du travail prévoit l'obligation pour l'employeur de consulter le comité d'entreprise, préalablement à la mise en œuvre de moyens permettant un contrôle de l'activité des salariés. Si un système de vidéosurveillance permet de contrôler les salariés, sa mise en place est subordonnée à la consultation du comité d'entreprise.

#### b. Veiller à la proportionnalité du dispositif

L'objet de la mise en place d'un système de vidéosurveillance est d'assurer la sécurité des biens et/ou des personnes : les images enregistrées doivent être strictement nécessaires à la satisfaction de cet objectif.

Le Code de la sécurité intérieure précise à ce titre que, ni l'intérieur des immeubles d'habitation, ni leurs entrées ne doivent être filmés de façon spécifique.

La loi Informatique et Libertés pose le principe selon lequel les données collectées doivent être "adéquates, pertinentes et non excessives" au regard de la finalité poursuivie par le traitement. Ce principe s'applique à la mise en oeuvre de tout type de traitement de données à caractère personnel.

#### c. Limiter la durée de conservation des données

Les images enregistrées par un système de vidéosurveillance ne peuvent être conservées au-delà de la durée d'un mois, que le système soit mis en place dans un lieu public ou un lieu privé. La seule exception concerne le cas où une procédure pénale nécessitant les enregistrements réalisés - aurait été enclenchée.

### **III. Les contrôles**

#### a. Les pouvoirs de contrôle de la CNIL

L'article L. 253-2 du Code de la sécurité intérieure prévoit la possibilité pour la CNIL d'effectuer un contrôle de l'ensemble des systèmes de vidéosurveillance, qu'ils soient mis en place dans un lieu public ou dans un lieu privé. Cette prérogative lui est reconnue depuis la loi du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (Loppsi 2). Chaque année, la CNIL publie sur son site Internet un programme de ces contrôles : le contrôle des systèmes de vidéosurveillance représente un quart des contrôles qu'elle envisageait de mener durant l'année 2013.

b. Les sanctions prononcées par la CNILLa CNIL a eu l'occasion de sanctionner à plusieurs reprises des organismes pour non respect des principes applicables à la vidéosurveillance. En voici deux exemples récents : 3 janvier 2013 : sanction pécuniaire d'un syndicat de copropriétaires qui filmait en continu les agents de sécurité qu'il avait engagés pour garantir la sécurité de l'immeuble. 12 juillet 2013 : mise en demeure d'un centre commercial E. Leclerc pour enregistrement permanent des salariés, information insuffisante des salariés, sécurité insuffisante du traitement et durée de conservation excessive des données (plus de 3 ans pour certains enregistrements).

**DOSSIER PRÉPARÉ PAR LA RÉDACTION**





## TABLEAU DE BORD

### LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

### INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

### POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

### OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand ( 2 690 )

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 853

### DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 ( 5 126 ménage et 3 362 administration )

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

### PRIX

JUILLET 2013 : - 0,1% sur un mois ; 0,8 % sur un an

### EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI ( A B C ) EN juillet 2013:67 770 ( +3,3% sur un an ).

OFFRES D'EMPLOI EN JUILLET 2013 : - 18,9% sur un an



EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand )  
EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires ( état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

## **ENTREPRISES CRÉÉS**

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5015

DOSSIER PRÉPARÉ PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

**LIRE**  
**ET FAITES LIRE**  
**LA NATION**  
**LE JOURNAL DE LA**  
**GUADELOUPE**  
**ET DES GUADELOUPÉENS**